

**COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Adjoint, Mme Marie DOURELLE M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

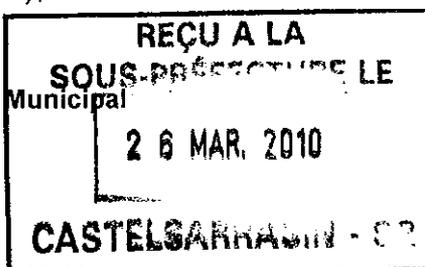
M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), Conseillers Municipaux

Était Absent Excusé : M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.

**05- 25 mars 2010**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL**



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 26 Voix Pour et 6 Contres (M. ROQUEFORT, Mme ROLLET, M. BENECH, M. GAUTHIER, Mme GALHO, Mme NICODEME)**

**ADOpte** le budget primitif 2010 «Principal» équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 256 585,17	

réelles		
Dépenses d'ordre	2 445 000,00	160 500,00
Restes à réaliser		1 192 276,13
<b>Dépenses totales</b>	<b>15 701 585,17</b>	<b>7 412 766,66</b>
Recettes réelles	15 601 085,17	3 661 434,14
Recettes d'ordre	100 500,00	2 505 000,00
Restes à réaliser		1 246 332,52
<b>Recettes totales</b>	<b>15 701 585,17</b>	<b>7 412 766,66</b>

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



Pour copie conforme  
Moissac le 26 Mars 2010

Le Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

